



Avenant bloqué suite à un arrêt maladie

Par **juhu**, le **29/05/2016 à 16:33**

Bonjour, suite à un arrêt maladie ma direction a bloqué la signature d'un avenant à mon contrat de travail. Celle-ci me demande des examens médicaux supplémentaires au mois d'août qui sont inexistants! voici le résultat de la médecine du travail : "apte à la reprise ce jour, pas de contre indication[...] à revoir dans huit mois (Décembre (Périodique)). Ont il le droit d'aller à l'encontre de la médecine du travail qui valide ma reprise? Je pense qu'il joue sur le fait qu'il y ai indiqué "à revoir dans huit mois" tandis que cela correspond à ma visite périodique. Quels sont mes recours et il y a t-il des textes de lois? sachant qu'il n'y a aucune demandes écrites comment leur prouver qu'ils ne sont pas dans leur droit?

Par **juhu**, le **29/05/2016 à 17:37**

je tiens à préciser que j'ai réintégré mon poste etc... juste bloqué la signature de mon avenant!

Par **P.M.**, le **29/05/2016 à 18:23**

Bonjour,
En tout cas ce n'est pas l'employeur qui peut vous demander des examens médicaux ou leurs résultats et je ne vois pas le rapport avec la signature d'un avenant puisque vous devriez reprendre le travail aux mêmes conditions a priori pour le même poste ce qui semble être le cas...
En dehors de demander un écrit à l'employeur pour cette exigence, je vous conseillerais de vous rapprocher à nouveau du Médecin du Travail...